



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali
Agence Principale de Bamako
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres pour le remplacement de quatre monoblocs de climatisation de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO a Bamako

- I/ Note aux soumissionnaires
- II/ Cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP)
- III/ Modèles de documents

Janvier 2021

SOMMAIRE

I/ NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES.....	3
1 – AVIS DE CONSULTATION.....	4
1.1 – Objet de l'appel d'offres.....	4
1.2 – Présentation de la BCEAO.....	4
1.3 – Conditions de participation.....	4
1.4 – Contenu du dossier d'appel d'offres.....	4
1.5 – Présentation des offres.....	4/5
1.6 – Monnaie de règlement.....	5
1.7 – Visite de site.....	5
1.8 – Remise des offres	5
1.9 – Validité des offres.....	5
2 – EVALUATION DES OFFRES – ATTRIBUTION DE MARCHE.....	5/6
II/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES.....	7
1 -- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	8
2 – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES.....	8
3 – DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS ATTENDUES.....	9
4 – SPECIFICATIONS TECHHNIQUES PARTICULIERES DU MATERIEL A INSTALLER.....	10
5 – ABRI DE PROTECTION.....	13
6 – TRAVAUX D'ELECTRICITE.....	13
7 – ESSAIS ET RECEPTION.....	13
8 – NORMES, REGLEMENTS ET QUALITE DES APPAREILS, ARTICLES ET MATERIAUX MIS EN ŒUVRE.....	13
9 – CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF	15
III/ MODELES DE DOCUMENTS.....	17
LETTRE DE SOUMISSION.....	18
MODELE DE CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE.....	19
MODELE DE CAUTION DE BONNE EXECUTION.....	20

I/ NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES

1 – AVIS D'APPEL D'OFFRES

1.1 - Objet de l'appel d'offres

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives au remplacement de quatre (04) monoblocs de climatisation destinés aux zones de la cantine, de l'infirmierie, de la salle visioconférence et des guichets des grosses opérations de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako au Mali.

1.2 - Présentation de la BCEAO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'Institut d'émission commun aux pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), est un établissement public international dont le Siège est à Dakar. Outre l'émission des signes monétaires dans les Etats membres de l'Union dont elle a le privilège exclusif, la BCEAO est chargée de :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UMOA ;
- veiller à la stabilité du système bancaire de l'UMOA ;
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- mettre en œuvre la politique de change de l'UMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA.

L'organisation générale de la BCEAO comprend le Siège, une Direction Nationale dans chacun des huit Etats membres de l'UMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Guinée-Bissau, Sénégal, Togo), une Représentation auprès des institutions européennes à Paris et une Représentation auprès de l'UEMOA à Ouagadougou.

Chaque Direction Nationale comprend une Agence Principale, une ou plusieurs Agences Auxiliaires et parfois des dépôts de signes monétaires.

1.3 - Conditions de participation

Sont admises à participer à la présente consultation les entreprises installées au Mali.

1.4 - Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- la présente note aux soumissionnaires ;
- le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) ;
- les cadres de devis quantitatif et estimatif ;
- le modèle de lettre de soumission.

1.5 - Présentation des offres

Les offres seront rédigées en langue française et comprendront :

- la lettre de soumission datée et signée, conformément au modèle du dossier de consultation ;
- le cadre de devis quantitatif et estimatif daté et signé, conformément au modèle du dossier de consultation ;

- les documents administratifs (la dénomination de l'entreprise, une autorisation d'exercer, une attestation de domiciliation bancaire, une attestation INPS, un quitus fiscal et une attestation de non-faillite) ;
- la liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux (indiquer les profils : formations, expériences professionnelles ;
- les références du soumissionnaire et toutes notes explicatives de l'intervention de l'entreprise.

L'ensemble de l'offre sera relié en un bloc et reproduit en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies) portant la mention suivante :

Remplacement de quatre monoblocs de climatisation de l'immeuble fonctionnel de l'Agence
Principale de la BCEAO à Bamako

L'ensemble des documents sera mis sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

Au centre :

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE MALI
94, Avenue Moussa TRAVELE
BP 206 BAMAKO - MALI

Dans le coin supérieur gauche :

Appel d'offres pour le remplacement de quatre monoblocs de climatisation de l'immeuble
fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

NB : Le non-respect de la présentation pourrait entraîner la nullité de l'offre.

1.6 – Monnaie de règlement

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

1.7 – Visite de site

Une visite de lieux sera organisée le 15 janvier 2021 à partir de 16 heures à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako.

1.8 - Remise des offres

Les offres devront impérativement être déposées au local courrier de l'Agence Principale au plus tard le 12 février 2021 à 17 h 30 mn.

1.9 - Validité des offres

La durée de validité des offres devra être de douze (12) mois, à compter de la date de remise des plis.

2 - EVALUATION DES OFFRES – ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Dans un délai de dix (10) jours à compter de la date limite de dépôt des offres, une commission procédera à l'ouverture des plis à l'Agence Principale de Bamako.

La non-conformité d'une soumission par rapport aux prescriptions du cahier des charges entraînera son annulation.

L'étude des offres se fera suivant les critères définis par la commission des marchés de la BCEAO qui retiendra l'offre la plus avantageuse au regard, notamment, des caractéristiques techniques et du montant des offres.

A cet effet, cette Commission n'est pas tenue de choisir l'offre la moins-disante. Lorsqu'elle opte de ne pas donner suite à la consultation, tous les soumissionnaires en sont avisés. La BCEAO ne sera pas non plus tenue de restituer aux soumissionnaires les offres non retenues.

II/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent cahier des prescriptions techniques et particulières a pour objet de définir les travaux à exécuter et le matériel à installer dans le cadre des travaux de rénovation de quatre (04) monoblocs destinés à la climatisation des zones de la cantine, de l'infirmierie, de la salle visioconférence et des guichets des grosses opérations de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako au Mali.

A cet égard, il précise les clauses contractuelles à caractère technique, relatives à l'exécution correcte des travaux.

2- DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le conditionnement d'air des zones de la cantine, de l'infirmierie, de la salle de visioconférence et des guichets des grosses opérations est assuré par quatre (04) monoblocs de climatisation à détente directe.

Il s'agit de :

- trois (03) monoblocs à détente directe et condensation à air de type «ROOF TOP» montés sur les toitures des locaux de la cantine, de l'infirmierie et de la salle de visioconférence ;
- un (01) monobloc à condensation à air de type «Split system» pour les guichets des grosses opérations. L'unité de condensation à air est posée sur la toiture et le caisson de traitement d'air est installé dans un local technique.

2 – 1 - Monobloc «ROOFTOP» de climatisation à condensation à air et à détente directe

2 – 1.1 Monoblocs de la cantine et de l'infirmierie

Nombre : 02

- Marque : YORK
- Modèle : D 1 CE 120 A 50 A
- Série : NAXM 026321
- Nombre de compresseurs : 02
- Puissance frigorifique : 35 kW
- Puissance électrique absorbée : 15 kW sous 380 V, 50 hz
- Réfrigérant : R22
- Débit de soufflage : 11 600 m³/h

2 – 1.2 Monobloc de la salle de visioconférence. Ce monobloc est situé au dessus de la salle visioconférence et sert à climatiser la salle des onduleurs bureautique ainsi que la salle des onduleurs des serveurs de l'Agence Principale.

Nombre : 01

- Marque : YORK
- Modèle : D2 PF O48 A 50 B
- Nombre de compresseurs : 01
- Puissance frigorifique : 14 KW
- Puissance électrique absorbée : 7,5 KW sous 380 V, 50 hz
- réfrigérant : R 22
- Débit de soufflage : 5 600 m³/h

2 – 2 - Monobloc de climatisation à détente directe type « Split System»

Guichets des grosses opérations de la caisse courante

- Nombre : 01
- Marque : CIAT
- Série : RSW
- Type : PRC 2010552
- Nombre de compresseurs : 02
- Puissance frigorifique : 45 kW
- réfrigérant : R 22
- Puissance électrique absorbée : 15 KW sous 380 V, 50hz
- Débit de soufflage : 11600 m³/h

3- DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Les prestations attendues du soumissionnaire comprennent :

- les études techniques, les notes de calcul, les plans d'exécution tenant compte de tous les travaux à réaliser et toute autre pièce concourant à l'appréciation de la soumission ;
- la dépose et l'évacuation hors du site des quatre (04) monoblocs de climatisation existantes, pour lesquelles, il faudra présenter une offre de reprise ;
- la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux, matériels et appareils prévus dans le cadre de devis quantitatif et estimatif ;
- la fourniture et l'installation dans les armoires électriques d'alimentation et de commande existantes de nouveaux équipements de protection et d'alimentation de puissance notamment des disjoncteurs, des contacteurs et des relais thermiques répondant aux normes en vigueur, en fonction des installations neuves à alimenter ;
- la fourniture et la mise en place de tous matériaux et matériels non spécifiquement décrits et indispensables au bon fonctionnement de l'installation en accord avec les règlements, normes et règles de l'art, en vigueur ;
- la fourniture et la pose de grilles de reprise ;
- la remise en état des évacuations des condensats en PVC ;
- la remise en état des parties abîmées des gaines de soufflage ;

- la protection des installations non concernées par la rénovation et, ce jusqu'à la réception provisoire des travaux. Toute dégradation causée du fait des travaux devra faire l'objet d'une réfection sans qu'il puisse être demandé une compensation financière ;
- la réalisation des essais et réglages, la remise des fiches techniques des matériels et matériaux selon les directives du constructeur ou les fiches d'essai jointes au dossier technique ;
- la fourniture de l'ensemble des documents tels que les notes de calcul, les fiches de sélection du matériel, les plans d'exécution, les fiches d'essais et de performance qui seront soumis à l'approbation du Maître de l'Ouvrage.

Important

L'entrepreneur devra fournir, avec son offre de prix, les documents suivants :

- un descriptif détaillé indiquant les marques du matériel proposé ;
 - toute éventuelle variante confortée par des documents d'études ;
 - le devis quantitatif estimatif selon le cadre joint au dossier d'appel d'offres, à titre indicatif.
- Toutes prestations ou travaux supplémentaires non prévus dans le présent cahier des charges et que le soumissionnaire jugerait nécessaires à l'obtention d'un parfait état de fonctionnement des installations, devront être explicitement indiqués dans son offre. Dans le cas contraire, ces prestations incomberont automatiquement à l'Entreprise qui ne pourra en demander compensation.

D'autre part, l'entrepreneur adjudicataire devra fournir au Maître de l'Ouvrage, dans un délai d'un mois après notification du marché, les plans d'exécution et les fiches de sélection des principaux matériels ainsi qu'un planning détaillé d'agencement des travaux et le délai d'exécution de ceux-ci. Par ailleurs, la durée de la garantie sur le matériel et la mise en œuvre sera d'au moins un (01) an à compter de la date de la réception provisoire. Pendant toute cette période, l'Entrepreneur s'engage à tenir à disposition du Maître de l'Ouvrage des thermo-hygromètres étalonnés ainsi que tout appareil de mesure nécessaire dans le but de vérifications et de justifications ponctuelles.

Une visite préliminaire sera effectuée sur le site afin d'apprécier la qualité et l'étendue des prestations, de prendre les meilleures dispositions pour limiter les délais d'exécution et pour évaluer toutes les tâches difficilement descriptibles dans un cahier des prescriptions techniques particulières.

Les travaux se feront toutes sujétions comprises.

4 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES DU MATERIEL A INSTALLER

4-1 Préambule :

Les nouveaux systèmes à fournir et à installer devront permettre d'assurer avec efficacité et précision la climatisation et le contrôle de l'hygrométrie dans les locaux concernés. La détermination de la puissance frigorifique à mettre en œuvre tiendra compte des déperditions liées aux parois, au toit et aux vitrages. Les notes de calcul doivent être jointes à l'offre sous peine de nullité.

Les appareils à fournir et à installer doivent être capables de fonctionner dans les conditions extérieures ci-après :

- x température extérieure : 55 °C +/- 1°C ;
- x hygrométrie extérieure : 50% à 80% +/- 10%.

Les performances (conditions intérieures à obtenir dans les locaux) attendues des nouvelles installations sont les suivantes :

- x température intérieure : 23 °C +/- 1°C ;
- x hygrométrie intérieure : 50% +/- 10%.

4-2. Monoblocs de climatisation à détente directe type ROOFTOP, nombre 3

En lieu et place des installations de climatisation existantes, il sera proposé trois (03) monoblocs à condensation à air et à détente directe de type ROOFTOP. Ils seront installés en toiture des locaux et auront les spécifications suivantes :

4-2-1. Unité de condensation à air

Les unités de condensation à air doivent être obligatoirement équipées de compresseurs semi-hermétiques, montés sur un châssis-support de l'ensemble et doivent reposer sur des isolants anti-vibratiles (silent blocs).

Les compresseurs devront être munis de voyants d'huile.

Les condenseurs à air seront de type multitubulaire, refroidis par air avec des tubes en cuivre et des ailettes en cuivre, ayant subi un traitement contre la corrosion.

Les circuits frigorifiques testés en usine (fiches d'essais à l'usine à joindre) comporteront les accessoires suivants :

- ✓ vannes de départ liquide (vannes solénoïdes) ;
- ✓ filtres déshydrateurs à cartouches ;
- ✓ voyants liquides ;
- ✓ vannes de charge ;
- ✓ détenteurs thermostatiques.

Les organes de sécurité, ci-après, sont à prévoir sur chaque circuit frigorifique le cas échéant :

- ✓ pressostat HP (Haute pression) ;
- ✓ pressostat BP (Basse pression) ;
- ✓ pressostat d'huile pour chaque compresseur.

4-2-2. Batteries froides à détente directe

Elles seront de type multitubulaire avec des tubes en cuivre et des ailettes en cuivre, ayant subi un traitement contre la corrosion et l'embrun marin.

4-2-3. Section mélange air neuf – air repris

Chaque monobloc sera doté d'une section mélange où l'air repris de la salle sera mélangé à l'air neuf provenant de l'extérieur. Ce mélange sera réalisé de telle sorte que le débit d'air rejeté de la salle soit égal au débit d'air neuf apporté.

4-3. Climatiseur de type split systems, nombre 1

Il aura les caractéristiques suivantes :

- l'ensemble de la structure ainsi que leurs panneaux d'accès seront en tôle d'acier galvanisé pré-peinte très résistant ;
- les ventilateurs de l'unité intérieure seront centrifuges à double ouïe, équilibrés statiquement et dynamiquement. Ils seront réglés en usine pour un débit d'air nominal. Chaque moteur de ventilation sera alimenté en triphasé. L'entraînement de la ventilation est assuré par un système poulie/courroie, poulie/moteur à vitesse variable ;
- les échangeurs de chaleur (évaporateurs) seront en tubes de cuivre de haute qualité avec des ailettes en aluminium pré-traitées ;
- les compresseurs seront hermétiques à haute fidélité, refroidis à l'air. Ils seront montés sur des supports anti-vibratiles, avec protection thermique interne et silencieux de refoulement ;
- la puissance frigorifique totale sera à déterminer suivant les notes de calcul des soumissionnaires ;
- le système de filtration sera composé de pré-filtres d'efficacité G4 et de filtres d'efficacité F7. Ils seront lavables et équipés de détecteur d'encrassement .

- 4.4 Armoire de commande

L'armoire de commande électrique comprendra au minimum :

- un régulateur électronique de la température de soufflage de la centrale ;
- un bouton Marche-Arrêt ;
- des voyants lumineux pour la signalisation de l'activation des sécurités ;
- un démarreur progressif des compresseurs ;
- des boutons de réarmement du disjoncteur du circuit de commande.

4-5. Asservissement à la détection incendie

Un relais sera prévu pour permettre l'asservissement du fonctionnement des monoblocs à la détection incendie de la salle (arrêt de la climatisation en cas de détection incendie).

4- 6. Habillage en tôle des centrales

Les habillages des monoblocs «ROOFTOP» doivent être fabriqués avec de la tôle d'épaisseur minimale égale à 2 mm. Ils doivent recevoir au moins deux (02) couches de peinture spéciale recommandée dans un environnement marin, très agressif. Il pourra être envisagé aussi de leur assurer une protection sur leur partie supérieure avec de la résine coulée à chaud.

4-7. Traitement anti-corrosion et contre l'embrun marin

L'Entrepreneur est tenu de préciser de manière explicite le type de traitement contre la corrosion et l'embrun marin appliqué sur les condenseurs à air et les batteries froides. Une fiche technique détaillée du produit devra être jointe à son offre. La garantie et la durée de son efficacité doivent y être clairement mentionnées.

4-8. Marque des monoblocs de climatisation

Les centrales de climatisation seront de marque : DAIKIN, CIAT, AIRWELL ou toute autre marque dont la fiabilité et la qualité sont reconnues et qui répond aux exigences des textes et règlements rappelés au chapitre 10 (DTU publié par le CSTB, Normes AFNOR, etc....)

5. ABRI DE PROTECTION

Toutes les unités placées à l'extérieur seront sous des abris démontables, persiennes en PVC pour atténuer l'effet direct de l'embrun marin sur celles-ci. Par ailleurs, dans un souci de renforcer la protection contre l'embrun marin, le prestataire devra également fournir des bâches de bonne qualité pour la protection des monoblocs en cas de non utilisation

6. TRAVAUX D'ELECTRICITE

Il y aura lieu de s'assurer que les équipements électriques de coupure et de protection ainsi que les câbles d'alimentation électrique des centrales déposées pourraient être utilisés pour les nouvelles centrales de climatisation. Dans le cas contraire, prévoir leur remplacement et leur pose selon les règles de l'art, conformément aux normes de sécurité applicables aux établissements classés en Électricité.

7. ESSAIS ET RECEPTION

Les essais, contrôles, vérifications et mesures à effectuer dans le cadre du présent cahier des charges se feront soit sur l'initiative du Maître de l'Ouvrage, ou de l'Entrepreneur, ou bien des deux à la fois. L'entrepreneur assure à ses soins, outre l'outillage, les appareils de mesure de température, d'hygromètre les appareils de mesures électriques ainsi que la main d'œuvre qualifiée pour effectuer les opérations requises. Les essais de réception devront comporter les points suivants :

- la vérification de l'étanchéité des circuits : circuits frigorifiques et circuits aérauliques ;
- la vérification du bon fonctionnement des équipements installés ;
- les mesures de températures dans la salle ;

- etc.

8. NORMES, REGLEMENTS ET QUALITE DES APPAREILS, ARTICLES ET MATERIAUX MIS EN ŒUVRE

Les matériaux, appareils et fournitures diverses devront être neufs et du meilleur choix. Ils seront conformes aux normes en vigueur au Mali. Leur mise en œuvre se fera conformément aux prescriptions des cahiers des charges, des documents techniques unifiés (DTU) publiés par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment en France), des normes AFNOR (Association Française de Normalisation) qui sont les normes en vigueur au Mali. La conformité aux inscriptions des documents ci-dessus n'exclut pas celle des documents techniques et spécifiques du devis descriptif dans la mesure où ceux-ci complètent ou améliorent lesdites prescriptions. Les prescriptions et prestations définies dans ces documents sont toujours considérées comme prestations minimales requises pour la réalisation de l'œuvre. Pour les articles qui pourraient comporter des indications opposées à celles des documents cités, sans qu'aucune spécification expresse ait été faite, l'entrepreneur devra toujours se référer à ceux-ci avant même de remettre son prix

Remarques :

Il sera précisé dans l'offre :

- ✓ le délai de validité de l'offre ;
- ✓ le délai de livraison ;
- ✓ le délai d'exécution de travaux ;
- ✓ la garantie (durée et contenu).

9. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

NB : Ce cadre est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire. Le cas échéant, les modifications, ajouts ou retracts doivent être dûment motivés.

N° poste	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire (FCFA)	Montant total (FCFA)
1	Dépose et évacuation hors du site des équipements à remplacer et des résidus des travaux	U	4		
2	<p>Infirmierie – cantine</p> <p>Fourniture et pose de monoblocs de climatisation de type «ROOFTOP» avec tubes et ailettes en cuivre avec traitement anti corrosion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marque : à préciser • Type : à préciser • Puissance frigorifique : à préciser • Puissance électrique absorbée : à préciser sous 380 V-50 hz • Débit de soufflage : à préciser • Débit de reprise : à préciser 	U	2		
3	<p>Salle visioconférence</p> <p>Fourniture et pose de monobloc de climatisation de type «ROOFTOP» avec tubes et ailettes en cuivre avec traitement anti corrosion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marque : à préciser • Type : à préciser • Puissance frigorifique : à préciser • Puissance électrique absorbée : à préciser sous 380 V-50 hz • Débit de soufflage : à préciser • Débit de reprise : à préciser 	U	1		

4	<p>Guichet grosses opérations</p> <p>Fourniture et pose de monoblocs de climatisation de type «Split-gainable»</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marque : à préciser • Type : à préciser • Puissance frigorifique : à préciser • Puissance électrique absorbée : à préciser sous 380 V-50 hz • Débit de soufflage : à préciser • Débit de reprise : à préciser 	1			
5	Réalisation des canalisations d'évacuation des condensats en P.V.C et leur fixation	Ens	FF		
6	Remplacement éventuel des câbles des alimentations électriques de puissance des monoblocs, des disjoncteurs de protection	ml	A préciser		
7	Fourniture et installation dans l'armoire électrique principale d'alimentation et de commande existante de nouveaux équipements de protection et d'alimentation de puissance : disjoncteurs, contacteurs, relais thermiques, etc (à spécifier obligatoirement)	Ens	FF		
8	Construction d'abris persiennes en PVC pour toutes les unités placées à l'extérieur	U	4		
9	Travaux de raccordement des appareils sur les réseaux de gaines de soufflage et de reprise, essais et mise en marche	Ens	FF		
10	Reprise des appareils déposés	U	4		
	TOTAL (FCFA)				

III/ MODELES DE DOCUMENTS

LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DE QUATRE (4) MONOBLOCS DE CLIMATISATION DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour le remplacement de quatre monoblocs de climatisation de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :

1- me soumet et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,

2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux,

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n° *[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

(Modèle)

Entête de la Banque**CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE**

OBJET : Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché relatif au remplacement de quatre (04) monoblocs de climatisation de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

Nous faisons référence au contrat de travaux signé le.....entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise.....(adresse)..... pourà l'Agence Principale de Bamako.

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(montant en lettre et en chiffre)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA (montant en lettre et en chiffre).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)

Modèle)**Entête de la Banque****CAUTION DE BONNE EXÉCUTION**

Objet : Lettre de garantie à première demande de la bonne exécution du contrat de marché relatif au remplacement de quatre (04) monoblocs de climatisation de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

Nous faisons référence au contrat de marché de travaux signé leentre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise, (adresse)..... pour (objet du marché).....

Il ressort de l'article...du contrat faisant partie des pièces contractuelles, que l'entreprise.....doit garantir la bonne exécution dudit contrat par une caution bancaire d'un montant deF CFA .

En conséquence, à la demande de l'entreprise, nous soussignés, (Banque) au capital de..... F CFA, (adresse)..... , vous garantissons irrévocablement par la présente, la bonne exécution du contrat de marché des (objet du marché) du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA.

Nous nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'entreprise..... ne remplirait pas ses obligations de bonne exécution dudit contrat de marché de travaux signé le et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'entreprise a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom (s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet (s)



